

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
ALBINE - Commune

-
-

Procès verbal

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre CABROL.
Secrétaire de la séance : Gaëlle GORUCHON

Présents : Xavier SÉNÉGAS, Alain BOUISSET, Damien ABRIAL, Gaëlle GORUCHON, Véronique ALBERT, Quentin AVEROUS, Jean-Pierre CABROL, Jacqueline CABROL-FONTES, David CORTINOVIS, Najet DABSA, Marie-Claire FABRE, Michel LAMARQUE, Marc SAGET, Aurélie SOULET, Chantal TAILHADES

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1/ Élection du Maire

2/ Détermination du nombre d'adjoints

3/ Élection des adjoints au Maire

- Lecture de la Charte de l'Élu local

4/ Approbation du PV de la séance du 03/02/2026

5/ Désignations des délégués communaux aux syndicats et autres structures

A 18 heures, la séance est déclarée ouverte et présidée par Mme FONTES Jacqueline, doyenne des membres du conseil. Mme FONTES Jacqueline procède à la mise en place du conseil Municipal élu le 15 mars 2026 en faisant l'appel de chacun des membres du conseil.

Deux conseillers municipaux, Madame Aurélie SOULET et Madame Najet DABSA sont nommés assesseurs afin de procéder à l'élection du maire.

1/ Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire (N° DE 008 2026)

Se sont réunis les membres du conseil municipal, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, le 16/03/2026, sous la présidence de Mme CABROL-FONTES Jacqueline, la doyenne des membres du conseil.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 14

A obtenu :

– M.CABROL Jean-Pierre : 14 voix (quatorze voix)

- M.CABROL Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire de la commune d'ALBINE et a été immédiatement installé.

Délibération : adoptée

2/ Délibération procédant à la création des postes d'adjoints (N° DE 009 2026)

Monsieur le Maire de la commune d'ALBINE, M. CABROL Jean-Pierre, élu, prend la Présidence de la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte quinze (15) membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide la création de trois (3) postes d'adjoints.

Délibération : adoptée

3/ Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire (N° DE 010 2026)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une liste est présentée par Mme GORUCHON Gaëlle (GORCHON Gaëlle, ABRIAL Damien, SOULET Aurélie)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

– Liste de Mme GORUCHON Gaëlle : 15 voix (quinze voix)

_ La liste Mme GORUCHON Gaëlle ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés : Mme GORUCHON Gaëlle, M. ABRIAL Damien et Mme SOULET Aurélie.

Délibération : adoptée

- ***Monsieur le maire procède à la lecture de la Charte des élus et remet à chacun des conseillers une copie de la Charte***

4/ Approbation du PV de la séance du 03/02/2026 : les membres du conseil approuvent à l'unanimité le procès verbal de la séance du 03/02/2026

5/ Désignations des délégués communaux aux syndicats et autres structures

Délibération en vue de l'élection des délégués au sein de la CCTMN (N° DE_011_2026)

Le conseil municipal de la commune d'ALBINE,

Vu les articles L.5211-7 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération du des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : OUI

Ont obtenu :

- M. CABROL Jean-Pierre : 15 voix (quinze voix)
- Mme GORUCHON Gaëlle : 15 voix (quinze voix)
- M. ABRIAL Damien : 15 voix (quinze voix)

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

M. CABROL Jean-Pierre

Mme GORUCHON Gaëlle

M. ABRIAL Damien

Et transmet cette délibération au président de la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire (CCTMN)

Délibération : adoptée

Désignation des délégués du Conseil Municipal d'ALBINE au sein du SDET (N° DE_013_2026)

Monsieur le Maire expose au nouveau conseil municipal, au suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner 2 délégués municipaux, en vertu de l'article L.2121-7 du CGCT, pour représenter la commune d'ALBINE sur le secteur Arn Thoré Agout du SDET.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- M. ABRIAL Damien demeurant 18 chemin du Lac à ALBINE (81240)
- M. BOUISSET Alain demeurant 7 chemin du Simou à ALBINE (81240)

Délibération : adoptée

Désignation des représentants de la commune d'ALBINE à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (N° DE_014_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune d'ALBINE au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. SAGET Marc, conseiller municipal

2. DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme GORUCHON Gaëlle, adjointe au maire

3. PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

4. AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Désignation des délégués du Conseil Municipal d'ALBINE au CNAS (N° DE_015_2026)

Monsieur le Maire expose au nouveau conseil municipal, qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner 1 délégué Élu pour représenter la commune d'ALBINE au sein de l'antenne régionale du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne comme délégué élu :

- Mme Najet DABSA, conseillère municipale, demeurant 8 Impasse de Peyremaux - 81240 ALBINE

Délibération : adoptée

Parc naturel régional du haut-Languedoc : désignation des 2 délégués de la commune, (N° DE_016_2026)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection de 2 délégués, un titulaire et un suppléant, de la commune d'ALBINE pour siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Ce délégué titulaire (suppléant en l'absence du titulaire) siégera avec voix délibérative au Comité syndical du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M CABROL Jean-Pierre en qualité de délégué titulaire.

Mme FABRE Marie-Claire en qualité de délégué suppléant.

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Fait à Albine, le 27/03/2026

Jean-Pierre CABROL
Président de séance



Gaëlle GORUCHON
Secrétaire de séance

